



Ensemble vers la réussite

Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais

PRÉSENTATION DU BUDGET

2017-2018

CONSEIL DES COMMISSAIRES

28 juin 2017

PRÉSENTATION DU BUDGET 2017-2018

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les commissaires,

Après de nombreuses années de compressions, dès 2017-2018, le ministère nous annonce de bonnes nouvelles, des investissements en éducation de plus de 1,8 milliards sur 5 ans dans son Plan pour la réussite. Tout ça se traduit en des injections de plus d'un million et demi à la CSPO pour 2017-2018, le tout investi dans les établissements pour la réussite de nos élèves, principalement au niveau du préscolaire et au premier cycle du primaire.

Malgré tout, les compressions effectuées par le passé par le ministère demeurent récurrentes dans nos budgets qui subissent toujours cette pression, notons aussi qu'aucune indexation n'est prévue pour les autres coûts de fonctionnement non salariaux au sein de nos budgets.

Notre budget de fonctionnement prévoit des revenus et des dépenses en équilibre pour un montant total de près de 184 millions de dollars pour l'année scolaire 2017-2018, le tout en conformité avec les règles prescrites par le MEES, soit une augmentation de près de 13 millions par rapport à l'an dernier.

Notre budget s'appuie sur le projet de règles budgétaires du MEES et intègre les orientations adoptées par le Conseil des commissaires, lesquelles sont intégrées dans le cadre budgétaire, disponible sur notre site Internet.

Comme vous le savez, notre Commission scolaire est en croissance depuis déjà plusieurs années. Cette année encore, suite au travail acharné des différents acteurs de notre organisation, nous procéderons à l'ouverture d'une nouvelle école primaire et nous débutons la construction d'une nouvelle. Un total de 6 nouvelles écoles et de 5 agrandissements en 7 ans.

Comme à chacune de ces constructions, nous devons composer avec les besoins de prospection de nouveaux terrains pour les y installer, ce qui n'est pas chose facile dans un contexte où nous nous retrouvons dans l'obligation de monnayer ces acquisitions qui ne sont pas financées par le MEES. Ces opérations ont un impact direct négatif sur l'utilisation des surplus de la Commission scolaire par un gel de ceux-ci, nous plaçant dans une situation précaire.

De grands défis et de grands chantiers nous attendent donc encore dans les années à venir.

Au niveau du compte de taxe scolaire, la facturation des taxes scolaires pour l'année financière 2017-2018 sera datée du 1^{er} août 2016.

Notre taux de taxation sera de 0,259 \$ du 100 \$ d'évaluation soit une augmentation d'environ 1,2 sou du 100 \$ d'évaluation par rapport à l'an dernier. Nous pouvons estimer à 29,73 \$ l'augmentation de taxe prévue pour une résidence située sur notre territoire dont l'évaluation municipale

est de 250 000 \$ (évaluation stable entre 2016-2017 et 2017-2018).

Cette augmentation du taux de la taxe scolaire à la CSPO est en majorité créée par l'effet de l'exode de milliers de contribuables ayant transférés leurs dossiers de taxation vers la Commission scolaire Western Québec.

En effet, le calcul de la taxe scolaire est purement mathématique pour les commissions scolaires et chaque contribuable qui transfère de commission scolaire crée un impact négatif sur le taux de la taxe pour les autres contribuables qui demeurent à la CSPO par le fait que l'évaluation municipale de leur résidence est retiré de l'assiette fiscale servant à répartir le montant taxable par la CSPO.

Malgré les démarches au cours des dernières années, les demandes auprès du ministère et les rencontres avec le ministre et ayant épuisé toutes nos ressources, nous sommes toujours en attente d'une solution de la part du gouvernement afin de freiner cette hausse de taxation pour les contribuables payant leur taxe scolaire dans les commissions

scolaires francophones de l'Outaouais. Mais nous ne cesserons pas nos représentations auprès du ministère et continuerons à travailler afin qu'une solution viable soit mise en place le plus rapidement possible.

Voici maintenant les grandes lignes du budget 2017-2018 de la CSPO.

Les prévisions de revenus se présentent comme suit :

	Montant	%
Allocations du ministère	127 092 667 \$	69 %
Taxe scolaire et tenants lieu de taxe	40 920 955 \$	22 %
Revenus des établissements	14 117 546 \$	8 %
Autres sources	1 806 863 \$	1 %
Total des revenus	183 937 620 \$	

Les dépenses prévues pour chacun des secteurs d'activité elles sont les suivantes :

	Montant	%
Dépenses du secteur préscolaire-primaire-secondaire	134 877 680 \$	73 %
Dépenses du secteur des adultes et de la formation professionnelle	17 013 725 \$	9 %
Dépenses des services	8 990 171 \$	5 %
Dépenses du transport scolaire	8 507 624 \$	5 %
Dépenses d'investissement et service de la dette	14 548 420 \$	8 %
Total des dépenses	183 937 620 \$	

En conclusion, l'exercice de planification budgétaire, réalisée de façon rigoureuse fait état de la situation financière prévue pour l'année scolaire à venir.

Fort de l'appui du Comité de vérification, je vous recommande l'adoption du budget 2017-2018 tel que soumis.